



## **ORGANISATION MONDIALE CONTRE LA TORTURE**

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

#### **Tunisie: Répression violente de manifestations pacifiques**

**Tunis - Genève, 11 avril 2012. L'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) exprime sa plus vive inquiétude quant à la répression violente de deux manifestations pacifiques qui ont eu lieu les 7 et 9 avril 2012, à Tunis. L'OMCT demande aux autorités tunisiennes de garantir une enquête immédiate, indépendante et impartiale sur ces faits.**

Selon les informations reçues, le 7 avril 2012, les forces de sécurité ont violemment réprimé une manifestation pacifique organisée par l'Union des diplômés chômeurs pour réclamer des emplois. La police a tiré des gaz lacrymogènes et donné des coups de matraques pour disperser les manifestants et empêcher l'accès à l'avenue Habib Bourguiba, symbole de la révolution tunisienne mais interdite aux manifestations suite à la décision du Ministre de l'intérieur, le 28 mars 2012.

De même, le 9 avril 2012, les forces de sécurité ont fait un usage similaire de la force pour disperser des milliers de manifestants venus célébrer « la journée des martyrs » alors qu'ils marchaient vers l'avenue Bourguiba. Plusieurs manifestants auraient été violemment frappés, notamment à la tête, et poursuivis jusqu'à l'intérieur des immeubles voisins. Selon des témoignages, des groupes de civils ont également participé à la répression des manifestants. Des journalistes, des activistes politiques et des représentants de la société civile présents à la manifestation auraient été particulièrement pris pour cible.

L'OMCT demande aux autorités tunisiennes de :

- mettre immédiatement un terme à la répression des manifestations pacifiques et de respecter les libertés d'expression, d'association et de rassemblement pacifique ainsi que les standards internationaux en matière d'usage de la force, notamment le Code de conduite pour les responsables de l'application des lois et les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois ;
- garantir une enquête immédiate, efficace, exhaustive, indépendante et impartiale sur ces événements, en particulier l'usage de la force par les forces de sécurité et le statut des groupes de civils qui auraient également participé à la répression de la manifestation du 9 avril, dont les conclusions seront rendues publiques, et ce afin d'identifier les responsables, de les traduire devant un tribunal civil indépendant, compétent et impartial et d'appliquer les sanctions pénales, civiles et/ou administratives prévues par la loi ;
- respecter les engagements internationaux en matière de droits de l'homme souscrits par la Tunisie.

**Contact:**

Gabriele Reiter, OMCT Tunis, Tel. +216 71 322 568

Alexandra Kossin, OMCT Genève, Tel. +41 22 809 49 39